



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation à Radio France

Question orale n° 922

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation à Radio France. Le 3 décembre 2019, M. le député a reçu dans son bureau de l'Assemblée nationale des syndicalistes de chez Radio France. Ils étaient grévistes depuis huit jours, suite au plan de restructuration annoncé par leur présidente Sibyle Veil. Ce plan vise à économiser 60 millions d'euros et entraînera la suppression de 300 postes. Tous les métiers sont concernés : chœur, orchestre, production, fictions radiophoniques, personnel technique, journalistes, accueil, gardiennage, etc. Il s'agit d'une véritable saignée dans le service public de l'audiovisuel, qui met en péril son devenir. Le combat mené par les syndicats est primordial pour sauvegarder le service public de l'audiovisuel. M. le député leur apporte tout son soutien et en profite pour les remercier pour leur engagement au service de l'intérêt général. Il souhaite l'interpeller concernant plusieurs aspects de la situation à Radio France. Une augmentation de 20 millions d'euros de dépenses pour le numérique est prévue dans le contrat d'objectifs et de moyens de Radio France, justifiant le plan social contre lequel se battent les salariés en lutte. Sur ces 20 millions d'euros, 5 millions concerneraient la RNT, 15 autres le « développement numérique ». Peut-il donner davantage de précisions concernant l'objet de ces dépenses ? Le projet présenté par Mme Sibyle Veil s'en prend au Chœur de Radio France où 30 postes devraient être supprimés, ayant pour conséquence la disparition des répertoires du XIXème siècle ou la mise en danger de la création artistique. Peut-il développer ses motivations ? Croit-il qu'à 60, ils pourront toujours assurer les multi productions ? La direction de Radio France, avec l'aval de M. le ministre, prévoit également la fermeture des locaux FIP à Bordeaux, Nantes et Strasbourg et la fermeture des locaux régionaux à Toulouse et Marseille où il y avait deux journalistes. Ces décisions ont pour conséquences un affaiblissement de la proximité avec les auditeurs, une vie culturelle locale moins couverte d'un point de vue journalistique, moins animée d'un point de vue radiophonique et une couverture plus faible de ces zones pour France inter, France info et France culture. Il lui demande s'il a d'autres raisons, que des calculs comptables, pour justifier le démantèlement en marche de ce service public.

Texte de la réponse

SITUATION À RADIO FRANCE

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Larive, pour exposer sa question, n° 922, relative à la situation à Radio France.

M. Michel Larive. Monsieur le ministre de la culture, alors que Radio France connaît actuellement la plus longue grève de son histoire, il aura fallu attendre le vendredi 31 janvier, soit soixante jours de mobilisation, pour que vous daigniez recevoir la direction et les syndicats de cet établissement public. Maintenant que vous semblez davantage concerné par cette situation, je souhaiterais vous interpeller au sujet de plusieurs aspects de votre plan d'économies.

La semaine dernière, sur les bancs de l'Assemblée, nous avons été plusieurs à accueillir avec bienveillance l'ouverture à la négociation proposée par Mme Sibyle Veil. Mais nous ne sommes pas dupes : une suspension

n'est pas un retrait. Si la direction de Radio France, avec votre aval, change de méthode, l'objectif est toujours le même : alléger la masse salariale pour répondre à vos impératifs d'austérité budgétaire.

Les stations de FIP à Bordeaux, Nantes et Strasbourg ferment. Le service public audiovisuel disparaît donc des régions pendant que l'audiovisuel privé ouvre des antennes à Lille – on l'a vu ces derniers jours –, Lyon ou Toulouse, comme dans d'autres régions auparavant. Vous avez diminué la redevance audiovisuelle d'un euro, faisant ainsi perdre 27 millions d'euros de ressources à Radio France. Pensez-vous réellement qu'une mesure aussi insignifiante pour le pouvoir d'achat des Françaises et des Français justifie la suppression des postes, la mise en danger de la radio publique et de sa création artistique en général ?

Vous justifiez le plan social, contre lequel les salariés sont en lutte, par la nécessité de financer de nouvelles dépenses de développement numérique, estimées à 20 millions d'euros, soit 7 de moins que ce que vous avez généreusement redistribué. Inquiet de votre gestion acrobatique, je souhaite que vous m'apportiez des précisions concernant l'affectation de ces 20 millions.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Le Gouvernement a une grande ambition pour l'audiovisuel public. Nous n'avons jamais eu autant besoin de celui-ci qu'aujourd'hui, en matière d'éducation, d'information, de cohésion sociale, de culture, de rayonnement de la France dans le monde comme de proximité. C'est la raison pour laquelle nous allons proposer très prochainement à l'Assemblée nationale un projet de loi qui permettra de traduire très clairement cette ambition dans les faits, de réaffirmer dans la loi les missions de service public mais aussi de donner à l'audiovisuel public la possibilité de s'adapter à la révolution numérique, qui a entraîné une révolution des usages, en créant un groupe public qui rassemblera Radio France, France Télévisions, l'Institut national de l'audiovisuel – INA – et France Médias Monde.

Dans le cadre de la trajectoire financière 2018-2022, la direction de Radio France a proposé un plan stratégique de réorganisation qui prévoit la suppression d'un certain nombre de postes, sans licenciement sec, afin de mieux répondre à ces ambitions.

J'ai rencontré, il y a quelques jours encore, les organisations syndicales de Radio France, comme j'avais eu l'occasion de le faire le 20 décembre dernier lors d'un comité technique ministériel au cours duquel j'avais réaffirmé l'ambition du Gouvernement pour l'audiovisuel public mais aussi le fait que nous demandions en effet à Radio France un effort de 20 millions à l'horizon 2022. J'ai rappelé que je faisais confiance à sa direction pour proposer, en lien avec les organisations syndicales, une transformation de l'entreprise au service de la révolution des usages ainsi que des missions de service public.

Nous sommes réellement à l'écoute de toutes et de tous, à commencer par les organisations syndicales et les équipes de Radio France. Ce n'est toutefois pas à l'État de décider de l'organisation concrète des entreprises de l'audiovisuel public ; vous êtes d'ailleurs le premier à réclamer l'indépendance de l'audiovisuel public vis-à-vis du pouvoir politique. Il revient seulement à celui-ci de fixer l'ambition et le cadre budgétaire. Aux directions des entreprises publiques – en l'occurrence Radio France –, en lien avec les organisations syndicales, de définir ensuite très précisément leur organisation.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. Il est dommage que vous vous défaussiez sur la direction de Radio France alors que c'est bien vous qui allez créer une nouvelle ORTF – Office de radiodiffusion-télévision française. Et c'est bien la feuille de route du Gouvernement – que ce soit la vôtre ou celle de Bercy – que doit suivre la direction de l'entreprise publique.

Vous n'avez pas répondu à ma question concernant le détail de l'affectation des 20 millions. Sachez cependant que si la variable d'ajustement devait de nouveau être la masse salariale, le préavis de grève qui, je crois, a été

levé, reprendrait effet. J'espère alors que vous continuerez à discuter avec les syndicats et la direction pour sortir de ce conflit par le haut. Nous soutiendrons en tout cas la lutte des personnels de Radio France, qui nous alertent sur la casse du service public que vous menez.

Radio France est, comme vous venez de le dire, un fleuron de notre culture, et c'est pourquoi nous souhaitons pour cette entreprise davantage de développement et, contrairement à vous, moins de précarité. Votre projet consiste, je le répète, à faire renaître l'ORTF – qui avait disparu en 1974 – mais dans une version privée cette fois. On essaie peut-être, là comme ailleurs, de faire d'un service public une entreprise très rentable pour ensuite mieux la vendre au privé.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Franck Riester, ministre. Je ne peux évidemment pas souscrire à vos propos. Nous nourrissons une grande ambition pour l'audiovisuel public. Lorsque celui-ci a besoin du Gouvernement, nous sommes au rendez-vous. Regardez ce qu'il en est concernant les travaux de la Maison de la Radio, qui, malheureusement, ne sont pas terminés. Nous avons pris la décision d'en financer le surcoût de 43 millions d'euros, en dehors de la trajectoire financière prévue par le contrat d'objectifs et de moyens.

Nous avons également décidé de soutenir la demande de Radio France d'inscrire de nombreuses stations dans le réseau RNT, la radio numérique terrestre, à commencer par FIP. Il ne s'agit donc pas de se montrer moins ambitieux pour cette station mais au contraire de lui donner la possibilité d'être très accessible pour nos compatriotes grâce un réseau numérique qui, je tiens à le souligner, est national.

Monsieur Larive, nous sommes systématiquement aux côtés de l'audiovisuel public, ce qui ne nous empêche pas, d'une part, de créer un groupe public à même de mieux affronter les défis du secteur ni, d'autre part, de tracer une trajectoire financière ; la suivre demande certes un effort, mais celui-ci nous semble soutenable dès lors que l'entreprise se transforme.

Je salue les organisations syndicales qui, toutes, ont aujourd'hui levé leur préavis de grève. Je sais qu'un important travail de discussion et de négociation avec la direction reste à mener pour faire en sorte que cette transformation se fasse au service des équipes et du public de Radio France, comme au service des missions d'un service public auquel nous sommes tous attachés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 922

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#)

Réponse publiée le : 5 février 2020, page 650

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 janvier 2020](#)